



**IX^e Colloque sur la traduction, la terminologie et l'interprétation
Cuba-Québec-Canada, La Havane, 9 décembre 2014**

État des lieux et valorisation de la traduction au Québec

**Réal Paquette, traducteur agréé
Président de l'OTTIAQ**

Avant-propos

Le présent texte est en très grande partie le fruit d'une communication rédigée conjointement avec Mélodie Benoit-Lamarre, présidente de l'Association des travailleurs autonomes et micro-entreprises en services linguistiques (ATAMESL), que j'ai présentée avec Caroline Tremblay, directrice générale de l'ATAMESL, au XX^e Congrès mondial de la Fédération internationale des traducteurs (FIT) à Berlin en août 2014.

1. Un portrait succinct du Québec

Territoire couvrant une superficie de 1,67 million de km² (soit plus de trois fois la France métropolitaine), le Québec compte 8,16 millions d'habitants, dont 78,1 % ont le français comme langue maternelle, 7,7 % ont l'anglais, 12,3 % ont une langue autre que le français ou l'anglais et 2 % ont plus d'une langue maternelle. Sa population active est de 4,4 millions de personnes. En 2011, le particulier touchait un revenu d'emploi annuel moyen de 36 730 \$ CA ou 32 520 CUC (2 710 CUC par mois) et un revenu disponible moyen de 29 300 \$ CA ou 25 940 CUC (2 160 CUC par mois). (Données arrondies, tirées de ISQ 2014. Taux de change au 15 novembre 2014 : 1 \$ CA = 0,8854 CUC).

2. L'organisation de la profession : le système professionnel québécois

Le Québec compterait environ 6 000 traducteurs, qui travaillent principalement de l'anglais vers le français. De ce nombre, quelque 2 000 sont membres de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ). L'OTTIAQ n'est ni un syndicat ni une association, c'est un ordre professionnel.

Avec l'adoption du *Code des professions* en 1973, l'État québécois a en effet choisi de confier à des ordres professionnels une bonne partie des responsabilités entourant la protection des utilisateurs des services rendus par les professionnels. Ainsi, le Québec compte aujourd'hui 45 ordres professionnels qui réglementent 53 professions et regroupent quelque 366 000 professionnels, soit environ 8 % de la population active, ou un travailleur sur douze.



Les ordres professionnels sont groupés en trois grands secteurs :

- santé et relations humaines (p. ex. Ordre des infirmiers et infirmières du Québec, Collège des médecins);
- génie, aménagement et sciences (p. ex. Ordre des agronomes du Québec, Ordre des chimistes du Québec);
- droit, administration et affaires (p. ex. Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, Barreau du Québec, Chambre des notaires). L'OTTIAQ fait partie de ce troisième secteur.

Il s'agit d'un système reposant sur l'autogestion puisque ce sont les membres des ordres qui appliquent les programmes visant à protéger le public.

Il existe deux types d'ordres professionnels, ceux à exercice exclusif et ceux à titre réservé. Dans le premier cas, seuls les membres de l'ordre peuvent poser les actes professionnels, alors que dans le second, le législateur a préféré laisser l'utilisateur choisir lui-même s'il désire faire appel ou non à un professionnel et ainsi être protégé ou non par la loi. Par ailleurs, tous les membres d'un ordre doivent détenir une assurance responsabilité professionnelle.

Un ordre professionnel est un mandataire du gouvernement chargé de réglementer et de surveiller les activités professionnelles de ses membres. Il s'acquitte de son rôle en assumant sept grandes responsabilités :

- le **contrôle de la compétence et de l'intégrité de ses membres**, en vérifiant la formation des candidats à l'exercice et en imposant un code de déontologie et des règles de pratique professionnelle et en les faisant appliquer au besoin par le syndic et le conseil de discipline;
- la **surveillance de l'exercice de la profession**, notamment par les inspections visant la pratique professionnelle ainsi que la tenue et la gestion des dossiers;
- la **réglementation de l'exercice**, en adoptant et en appliquant divers règlements, qui ont pour but de régir l'exercice de la profession, et en veillant au respect des dispositions législatives et réglementaires par ses membres;
- la **gestion du processus disciplinaire**, en nommant un syndic qui reçoit les plaintes du public et, s'il y a lieu, porte plainte contre un membre devant le conseil de discipline;
- le **développement de la profession**, en veillant au maintien et à l'évolution des compétences de ses membres notamment par l'adoption d'une politique de formation continue;
- le **contrôle de l'exercice illégal de la profession et de l'usurpation du titre**, en intentant des poursuites pénales devant la Cour du Québec contre toute personne qui pose des actes réservés à un professionnel ou utilise illégalement un des titres de l'ordre;



- la **production d'un rapport annuel** dans lequel l'ordre rend compte des actions qu'il a posées en matière de protection du public, divulgue le nombre de plaintes reçues du public et fait état de sa situation financière; le rapport est soumis à l'Assemblée nationale du Québec par l'intermédiaire du ministre responsable de l'application des lois professionnelles, soit le ministre de la Justice. Il s'agit d'un document public qui peut être consulté par tous et en tout temps.

3 L'OTTIAQ

Ordre à titre réservé, l'OTTIAQ est le plus grand regroupement de langagiers du Québec et du Canada. Créé en 1992, il est issu de la Société des traducteurs du Québec (STQ), fondée en 1965 et elle-même issue de la Société des traducteurs de Montréal (STM) créée en 1940.

Sa **raison d'être** est d'assurer la protection du public en octroyant les titres de traducteur agréé, de terminologue agréé et d'interprète agréé, en veillant au respect de son code de déontologie et des normes professionnelles et en mettant en œuvre les mécanismes prévus au *Code des professions*.

Il s'est donné comme **mission** de favoriser, par son rayonnement et son influence sur les scènes locale, nationale et mondiale, la reconnaissance des titres qu'il octroie. De leur côté, les membres, par leur professionnalisme et en affichant leur titre, contribuent à la reconnaissance de leur compétence.

L'OTTIAQ a pour **vision** d'être l'organisme de référence en matière de traduction, de terminologie et d'interprétation ainsi que le lieu de rassemblement et de perfectionnement incontournable pour les praticiens de ces trois domaines.

Pour devenir traducteur agréé, il faut d'abord détenir un diplôme universitaire de premier cycle, soit un baccalauréat en traduction offert par l'une des sept universités québécoises dont le diplôme est reconnu par l'OTTIAQ. Une fois son diplôme en poche, le jeune traducteur aura deux voies possibles pour obtenir son titre : soit il s'inscrira au programme de mentorat d'une durée de six mois, soit il attendra d'avoir cumulé deux années d'expérience avant de soumettre sa demande d'agrément. Ces deux voies valent également pour les candidats qui auraient fait leurs études à l'étranger et obtenu une équivalence de diplôme du gouvernement du Québec.

La porte n'est cependant pas fermée à ceux qui ne possèdent pas de diplôme universitaire en traduction. S'ils ont cumulé au moins cinq années d'expérience attestée en traduction, ils peuvent en effet déposer une demande d'étude de dossier. Le Comité de l'agrément décide alors si une équivalence de formation peut leur être accordée.

Et dans tous les cas, pour obtenir leur permis d'exercice, les candidats doivent suivre la formation de deux jours sur la déontologie et les normes de pratique professionnelle.

À titre d'ordre professionnel, l'OTTIAQ n'a pas comme fonction principale de promouvoir l'intérêt de ses membres, ce qui ne l'empêche pas d'offrir différents services et d'organiser des activités comme le congrès annuel, des ateliers de formation



en salle et à distance, des rencontres de réseautage, etc. L'Ordre est par ailleurs membre de la Fédération internationale des traducteurs (FIT) et il est signataire, comme vous le savez maintenant, de la Convention de coopération tripartite avec l'Asociación Cubana de Traductores e Intérpretes et le Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada.

4. Le regroupement des langagiers

Outre l'OTTIAQ, le Québec compte un certain nombre de groupes et d'associations de langagiers. Comme la mission des ordres professionnels est la protection du public, ceux-ci sont souvent accompagnés d'une association qui, elle, vise à offrir des services aux professionnels qu'elle regroupe. L'Association des travailleurs autonomes et micro-entreprises en services linguistiques (ATAMESL) vient donc jouer ce rôle auprès des traducteurs membres de l'OTTIAQ, qui la voient de plus en plus comme le pendant associatif à leur ordre. Et il y a presque deux ans maintenant, dans un souci de partage et de collégialité, le président de l'OTTIAQ et la présidente de l'ATAMESL ont lancé conjointement l'idée d'un rassemblement. C'est ainsi qu'est née la Table de concertation des organismes langagiers, regroupement officieux et sans structure qui réunit des représentants de l'OTTIAQ et de l'ATAMESL évidemment, mais aussi de l'Association des conseils en gestion linguistique (ACGL), de l'Association canadienne des juristes traducteurs (ACJT), de l'Association canadienne des réviseurs (ACR), de l'Association de l'industrie de la langue (AILIA), de l'Association des traducteurs et traductrices littéraires du Canada (ATLTC), du Réseau des traducteurs et traductrices en éducation (RTE) et de la Société québécoise des rédacteurs professionnels (SQRP). L'objectif est de partager de l'information et de se soutenir mutuellement.

5. Les conditions d'exercice

5.1 L'enquête

L'ATAMESL a lancé à l'été 2012 un vaste projet d'enquête visant à dresser le portrait des membres des professions langagières. L'objectif principal était de mieux connaître les conditions de travail des langagiers et, plus particulièrement, les tarifs appliqués sur le marché.

Le questionnaire comprenait 120 questions réparties en quatre grands thèmes, eux-mêmes divisés en plusieurs sous-thèmes, à savoir :

- le **profil professionnel complet** des répondants (démographie, profession principale, statut de travailleur, formation, expérience, affiliations et langues de travail);
- les **conditions salariales** (tarification, pratiques de facturation, clientèle, vacances et avantages sociaux);



- les **conditions de travail** (horaire, charge de travail, collaboration, ambiance et bien-être);
- l'**avenir des professions langagières** (perspectives et préoccupations).

Pour éviter de rebuter les répondants par la longueur du questionnaire ou par des questions pouvant être jugées très pointues, voire inquisitrices, toutes les questions étaient facultatives. La conséquence sur le plan méthodologique est que le nombre de répondants varie parfois grandement d'une question à l'autre et que l'enquête indique plutôt des tendances que des certitudes. Néanmoins, l'originalité de cette dernière réside justement dans son exhaustivité, qui donne accès à une grande quantité de données brutes pouvant être mises en relation de manière à répondre à diverses questions et à observer les tendances et corrélations entre des facteurs diversifiés.

Quatre cent onze répondants se sont prêtés à l'exercice entre décembre 2012 et mars 2013. Les résultats préliminaires ont été dévoilés en mai 2013 et une analyse plus poussée a débouché sur la publication, au printemps 2014, du document intitulé *Rapport de l'enquête sur les conditions de travail et tarifs des langagiers en 2012* (accessible au www.atamesl.org).

5.2 Le traducteur type

Pour les besoins de la présente communication, les données utilisées sont celles de la sous-population des traducteurs vivant au Québec. Le profil de 292 répondants, dont 246 traducteurs en pratique privée et 48 salariés (sept répondants portant les deux chapeaux et cinq n'ayant pas précisé leur statut), a donc été soumis à l'analyse afin que l'on puisse dresser le portrait type du traducteur québécois.

Voici donc Sylvie, traductrice professionnelle dans la mi-quarantaine qui travaille exclusivement de l'anglais vers sa langue maternelle, le français. Sylvie exerce sa profession depuis quatorze ans et habite une grande ville. Comme certains de ses collègues, elle aurait pu travailler dans le service de traduction d'une grande entreprise de plus de 100 employés ou encore dans un cabinet de services linguistiques réunissant entre 25 et 50 traducteurs, mais elle a plutôt choisi de se lancer à son compte. Sylvie travaille donc de la maison, directement sous son nom personnel.

Sylvie détient un diplôme universitaire de premier cycle spécialisé en traduction et elle est membre de l'OTTIAQ. Elle sait que la moitié de ses collègues ne font pas le choix comme elle de s'y affilier, mais considère pour sa part que cela rehausse sa pratique professionnelle en plus de lui donner accès à une assurance responsabilité de type erreurs et omissions à un coût très modique. En partie grâce à l'OTTIAQ, Sylvie considère que son réseau professionnel est bien développé.

Même si son statut de travailleuse autonome l'oblige à mener des activités entrepreneuriales, ce n'est pas forcément ce dont Sylvie raffole le plus. Elle réduit donc à une demi-heure par jour ses activités de gestion d'entreprise, faisant le strict minimum sur le plan de l'administration et de la facturation. Au cours d'une journée normale de



huit heures de travail, elle passe encore une heure et demie à effectuer des activités langagières secondaires (révision bilingue ou unilingue, gestion de sa base de données terminologiques, etc.) et consacre le plus clair de son temps, soit six heures par jour, à traduire. Sylvie considère qu'elle arrive généralement bien à concilier son travail avec sa vie personnelle et familiale.

Comme une très grande majorité de traducteurs au Québec, Sylvie travaille principalement avec la suite bureautique Microsoft Office sous environnement Windows. Bien qu'elle soit tout à fait fonctionnelle avec cette suite logicielle, elle n'a pas le sentiment de la maîtriser parfaitement et croit que certaines ficelles de Word, d'Excel et de PowerPoint lui échappent encore. Sylvie affectionne particulièrement le logiciel de correction Antidote, un appui de choix pour éliminer les dernières coquilles à la relecture finale de ses textes. Elle utilise aussi de longue date la mémoire de traduction de SDLX/Trados, notamment à la demande de ses clients, et a acquis dernièrement le produit phare de Terminotix, LogiTerm. Elle trouve que ces deux outils d'aide à la traduction se complètent bien et, forte de ces logiciels stimulant la productivité, elle accepte que ses clients lui imposent une échelle de tarification dégressive pour les correspondances parfaites et floues détectées par ces outils. Sylvie s'est demandé plusieurs fois si elle gagnerait en efficacité en traduisant au dictaphone, mais n'a jamais fait le saut. Les médias sociaux l'intéressent aussi, mais elle n'est pas encore officiellement entrée dans ce monde du 2.0.

Sylvie a connu quelques périodes creuses depuis 2008, mais se juge néanmoins globalement satisfaite de son revenu annuel, qui s'est élevé à 42 670 \$ CA (37 780 CUC ou 3 150 CUC par mois) en 2012 [tous les revenus indiqués dans le présent texte correspondent au revenu net final soit, pour les travailleurs autonomes, le revenu après déduction des dépenses d'entreprise et après impôts et, pour les salariés, le revenu net après impôts; la somme donnée correspond donc aux moyens financiers réels des répondants]. Elle aimerait bien, toutefois, atteindre un revenu annuel net d'environ 56 000 \$ CA (49 580 CUC ou 4 130 CUC par mois) d'ici cinq ans et croit cet objectif réaliste.

Même si elle travaille presque exclusivement de la maison, Sylvie ne se sent pas vraiment isolée. Son réseau associatif la met en contact régulier avec d'autres collègues traducteurs, et son habitude de suivre au moins une formation professionnelle en salle par année lui permet d'affiner ses compétences tout en rencontrant des gens.

5.3 Le revenu

Au-delà de ce portrait type, les données de l'enquête permettent d'établir des tendances et des moyennes en matière de revenu. On peut ainsi constater que le revenu des traducteurs québécois en pratique privée a progressivement baissé de 2008 à 2012, passant de 49 000 \$ CA par année (43 385 CUC ou 3 615 CUC par mois) à 42 300 \$ CA par année (37 450 CUC ou 3 120 CUC par mois). Le revenu des traducteurs



salariés a pour sa part globalement stagné à 37 000 \$ CA par année (32 760 CUC ou 2 730 CUC par mois) au cours de la même période.

Bien que ces moyennes soient intéressantes, on peut soulever qu'elles manquent de précision quand on sait que les extrêmes du revenu des répondants vont de 10 400 \$ CA par année (9 210 CUC ou 770 CUC par mois) à 97 600 \$ CA (86 415 CUC ou 7 200 CUC par mois). Une analyse plus fine s'impose donc pour mieux comprendre l'évolution des revenus au cours des dernières années. Pour ce faire, les répondants ont été subdivisés en quatre groupes égaux qui ont à leur tour été analysés. On constate alors que chez les traducteurs autonomes, le quart inférieur des répondants a connu une baisse de revenu de 9,1 % entre 2008 et 2012. Cette baisse est plutôt de 5,8 % pour les répondants des deuxième et troisième quarts, alors que c'est le dernier quart des répondants, qui avaient le revenu le plus élevé, qui a vu celui-ci chuter le plus radicalement, soit 17,5 %. Le même phénomène se répète dans une moindre mesure pour le quart supérieur des salariés (baisse de 7,5 %), mais on remarque ici que seule cette portion des traducteurs salariés a connu une réelle baisse de salaire, et que les trois autres groupes ont en fait vu leur salaire augmenter légèrement au cours de la période 2008-2012.

Il est également intéressant de voir comment le revenu des traducteurs, qu'ils soient pigistes ou salariés, évolue globalement au Québec en fonction du nombre d'années d'expérience. On constate ainsi qu'en 2012, un traducteur débutant pouvait espérer obtenir en moyenne 15 770 \$ CA par année (13 960 CUC ou 1 165 CUC par mois) et s'approcher de la moyenne globale de revenu après quatre ans sur le marché du travail. Il stagnera cependant à ce revenu pendant encore six ans et atteindra de nouveaux sommets (50 100 \$ CA par année – 44 360 CUC ou 3 700 CUC par mois) après plus de dix ans d'expérience seulement. Les statistiques obtenues par l'enquête indiquent par ailleurs que, pour atteindre ce revenu, le traducteur du Québec qui travaille à son compte devra avoir de quatre à six clients stables et réguliers.

5.4 La clientèle

L'enquête de l'ATAMESL a également permis de recueillir des données sur la clientèle des traducteurs québécois. Au total, 236 portraits de clients ont été fournis par les répondants. Quand on les analyse, on constate d'abord que 90 % de la clientèle des traducteurs vient du Canada même, les 10 % restants étant partagés à peu près également entre les États-Unis et l'Europe. Bref, il y aurait abondance de travail sans avoir à traverser les frontières nationales.

Pour ce qui est de la composition de la clientèle, celle-ci serait constituée à 32 % d'agences de traduction, à 27 % d'entreprises privées, à 22 % d'organismes publics et parapublics, à 9 % d'organismes à but non lucratif, à 6 % de collègues langagiers et à 4 % d'autres types de clients. Les clients les plus lucratifs seraient les entreprises privées et les organismes publics et parapublics (tarif au mot moyen de 23 cents/20,4 *centavos*). Une réduction serait usuelle pour les organismes à but non lucratif (tarif au mot moyen de 19,5 cents/17,3 *centavos*) alors que, sans grande surprise, les situations de sous-



traitance seraient les moins payantes (tarif au mot moyen de 17,5 cents/15,5 *centavos* pour les agences de traduction et 16 cents/14,2 *centavos* pour les collègues langagiers).

5.5 Les tarifs

Les répondants ont également accepté de donner des détails sur leurs tarifs usuels. On constate d'abord que deux modes de tarification dominant au Québec : la tarification au mot (appliquée trois fois sur quatre) et la tarification horaire (appliquée une fois sur quatre). Si on mentionne occasionnellement une tarification forfaitaire pour certains clients ou projets, la tarification à la ligne, à la page ou au feuillet est à ce point inusitée qu'un seul répondant dans l'ensemble de l'enquête a indiqué l'appliquer.

Le tarif ordinaire des traducteurs du Québec varierait donc de 18 à 23 cents le mot (15,9 à 20,4 *centavos*) et de 45 à 60 \$ CA l'heure (40 à 53 CUC). Les traducteurs prévoient par ailleurs un tarif supérieur pour les textes techniques et les documents complexes, pour lesquels ils facturent plutôt entre 22 et 26 cents le mot (19,5 à 23 *centavos*) et de 50 à 60 \$ CA l'heure (44 à 53 CUC). Ils ont aussi un tarif d'urgence (hausse moyenne de 25 %) qu'ils appliquent aux demandes à livrer en moins de 24 heures ou dépassant une charge de 1 500 à 2 000 mots par jour. Ils n'osent toutefois appliquer cette augmentation qu'à un client sur deux en moyenne. Enfin, un client sur dix profite d'une réduction de 20 % pour les projets d'envergure (plus de 15 000 mots).

6. Les facteurs de succès

Comme il a été dit précédemment, la grande quantité de données brutes obtenues dans l'enquête permet de vérifier l'influence de divers facteurs sur d'autres, notamment sur le revenu. On s'est donc penché sur une série de *facteurs de succès* qui contribuent à une hausse du revenu global des traducteurs au Québec en tenant pour acquis qu'un élément pouvait être considéré comme ayant une influence positive s'il induisait une hausse d'au moins 10 % du revenu.

On a ainsi constaté que le fait d'avoir un réseau professionnel bien développé entraînait une hausse de revenu de 13 %. Les répondants offrant des services de traduction du français vers l'anglais seraient également plus choyés puisqu'ils engrangent un revenu supérieur de 16 % comparativement aux autres répondants. Le fait de suivre au moins une activité de perfectionnement par année serait aussi bénéfique et permettrait d'augmenter son revenu annuel de 17 %. L'obtention d'une certification professionnelle comme l'agrément de l'OTTIAQ serait également un atout puisque celle-ci s'accompagnerait d'une hausse de revenu de 21 %. Mais la palme revient sans contredit aux mémoires de traduction, car les traducteurs qui ont acquis un outil de ce genre touchent un revenu annuel 36 % plus élevé que les traducteurs qui n'utilisent pas ces outils. En outre, les traducteurs possédant une mémoire de traduction qui acceptent les échelles de tarification dégressives en fonction du taux de correspondance gagneraient 18 % plus que leurs homologues qui refusent ce type de tarification. Enfin, il convient de noter que l'utilisation des médias sociaux, le fait d'être



titulaire d'un diplôme universitaire et le recours au dictaphone n'auraient pas d'incidence significative sur le revenu des personnes interrogées.

Enfin, la comparaison de différents groupes a permis de constater que les traducteurs pour qui l'anglais est la langue maternelle profiteraient d'un revenu 17 % plus élevé que les traducteurs francophones. Par ailleurs, les hommes gagneraient encore 16 % de plus que les femmes. Cependant, les données de l'enquête n'apportent pas plus de lumière sur cet écart, et les explications restent donc de l'ordre de la spéculation.

7. La valorisation

Malgré le portrait type somme toute assez positif du traducteur québécois que nous venons de voir, nos trois professions demeurent peu valorisées dans la société, en grande partie parce qu'elles sont méconnues. Combien de fois n'avons-nous pas entendu un commentaire du genre *comme je suis bilingue, je pourrais faire la traduction moi-même, mais je n'ai pas le temps*. Cette phrase en dit long sur les compétences qu'on nous reconnaît! Il y a deux ans, à ce même colloque, je donnais une communication sur le rôle-conseil du traducteur. La présentation était issue de réflexions que j'avais livrées dans le cadre du congrès 2009 de l'OTTIAQ à la demande d'Anne-Marie De Vos, traductrice agréée. Tout à l'heure, François Abraham, traducteur agréé, poussera la réflexion plus loin en nous entretenant du traducteur-conseil. Je tiens à saluer Anne-Marie et François, mes deux prédécesseurs à la présidence de l'Ordre, et à les remercier, l'une pour avoir amorcé la démarche de valorisation, l'autre pour l'avoir poursuivie. Avec le conseil d'administration de l'Ordre et l'équipe de direction, je m'inscris tout à fait dans cette foulée. Ainsi, le printemps dernier, l'OTTIAQ a adopté un plan stratégique de trois ans dont le thème est **Agir pour influencer** et dont l'orientation générale est l'intensification de l'influence de l'Ordre et de ses membres. La stratégie organisationnelle 2014-2017 vise donc à amener l'Ordre et ses membres à user davantage de leur influence auprès des différents acteurs du milieu langagier et auprès du grand public. Le plan s'articule autour de trois axes d'intervention :

- Agir pour influencer par la mise en valeur de la pertinence de l'encadrement de la pratique professionnelle, c'est-à-dire **influencer pour mieux protéger**. Il s'agit de soutenir la raison d'être de l'Ordre – assurer la protection du public – par des démarches auprès des instances réglementaires, des clients, des étudiants, des nouveaux diplômés, des membres actuels;
- Agir pour influencer par l'accentuation de la présence de l'Ordre et de celle de ses membres, c'est-à-dire **rayonner pour mieux influencer**. Il s'agit d'exploiter les meilleures occasions de visibilité pour faire connaître l'Ordre et ses membres auprès du grand public, du système professionnel et des médias;
- Agir pour influencer par l'établissement d'une structure de gouvernance optimale, c'est-à-dire **mieux gouverner pour mieux influencer**. Il s'agit de veiller



à ce que la structure de gouvernance permette à l'Ordre de bien s'acquitter de ses obligations et de tirer profit de ses ressources limitées.

Comme on le voit, le premier axe vise surtout le système professionnel, le second s'adresse au grand public et aux clients, et le troisième porte sur la structure interne.

Si l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec réalise le programme qu'il s'est donné pour les trois prochaines années – et nous sommes confiants d'y parvenir parce que nos objectifs réalistes –, il aura alors toutes les raisons du monde de célébrer, en avril 2017, son 25^e anniversaire avec tout le faste voulu.

Références

Association des travailleurs autonomes et micro-entreprises en services linguistiques, www.atamesl.org.

Conseil interprofessionnel du Québec, www.professions-quebec.org.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2014). *Le Québec chiffres en main*.

Office des professions du Québec, www.opq.gouv.qc.ca.

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, www.ottiaq.org.